



AVIS PUBLIC

ORDONNANCE

AVIS est par les présentes donné que, le conseil d'arrondissement de L'Île-Bizard – Sainte-Geneviève, lors de sa séance ordinaire du 6 décembre 2022, a édicté l'[ordonnance OCA28-22-022](#), permettant la vente d'objets, l'utilisation d'appareils de cuisson et le bruit, pour les événements suivants (Résolution CA22 28 280) :

- « L'hiver-Bizard » qui aura lieu le vendredi 3 février 2023 entre 18 h et 21 h et samedi 4 février 2023 entre 12 h et 16 h aux parcs Eugène-Dostie et Robert-Sauvé.
- « Défi hivernal 2023 (course des traînes savates de L'Île-Bizard) » qui aura lieu dimanche 26 février 2023 entre 8 h et 12 h sur la montée de l'Église entre les rues Cherrier et Saint-Raphaël.

Cette ordonnance peut être consultée à la mairie d'arrondissement, située au 350, montée de l'Église à L'Île-Bizard, du lundi au jeudi de 8 h à 12 h et de 13 h à 16 h 30 ainsi que le vendredi de 8 h à 12 h.

DONNÉ à Montréal
Arrondissement de L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève,
Le 22 décembre 2022

La secrétaire d'arrondissement
Edwige Noza